

Centres de vaccination anti-Covid-19 en Isère
à la date du 18 janvier 2021

Commune	Dénomination	Adresse
BOURGOIN-JALLIEU	Centre communal de vaccination	10 place Albert Schweitzer 38 300 BOURGOIN-JALLIEU
EYBENS	CPTS Sud-Est Grenoblois	141 avenue Jean Jaurès Maison des associations 38 320 EYBENS
GRENOBLE	Centre de santé départemental	23 avenue Albert 1 ^{er} de Belgique 38 000 GRENOBLE
GRENOBLE	Centre communal de vaccination	33 rue Joseph Chanrion 38 000 GRENOBLE
LA MURE	Centre de vaccination de La Mure	Complexe sportif Jean Morel 23 avenue des plantations 38 350 LA MURE
LA TRONCHE	Centre hospitalier universitaire Grenoble Alpes	Boulevard de la Chantourne 38 700 LA TRONCHE
MONTALIEU VERCIEU	Maison de santé pluriprofessionnelles	12 rue du Bessel 38 390 MONTALIEU VERCIEU
SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS	Centre de vaccination de Saint- Etienne de Saint-Geoires	1 avenue Roland Garros Grenoble Air Parc 38 590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS
ROUSSILLON	Clinique des Côtes du Rhône	12 rue Fernand Léger 38 150 ROUSSILLON
SAINT-MARCELLIN	Centre hospitalier	1 rue Félix Faure 38 160 SAINT-MARCELLIN
VIENNE	Centre de vaccination départe- mental	10 rue Albert Thomas 38 200 VIENNE
VILLARD DE LANS	Centre de vaccination Vercors	Place Mure Ravaud 38 250 VILLARD DE LANS
VOIRON	Centre hospitalier	14 route des Gorges 38 500 VOIRON



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour les personnes peu mobiles, des initiatives sont dès à présent mises en place ou en projets dans plusieurs communes ou intercommunalités, pour faciliter leur transport vers les centres de vaccination.

A ce jour, dans le département de l'Isère, depuis le début du mois de janvier, 8 587 personnes ont été vaccinées, dont 1 850 résidents d'EHPAD.

Liste des pathologies ouvrant dès à présent droit à vaccination. Il s'agit des patients :

- atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
- transplantés d'organes solides ;
- transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ;
- atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection (liste spécifique établie par le COS et les filières de santé maladies rares) ;
- atteints de trisomie 21.

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01